



Le Bourget du lac, le 07 octobre 2026

à

Monsieur le président de Grand Lac
Grand Lac
1500 boulevard Lepic
73100 AIX-LES-BAINS

Objet : Précision sur l'Avis de la commune du Bourget-du-Lac sur la révision allégée n°3 du PLUi

Monsieur le Président,

Par délibération en date du 1er juillet 2026, le Conseil municipal a donné son avis sur le projet de révision allégée n°3 du PLUi. Le présent courrier vise à préciser cet avis.

Concernant le secteur de l'OAP C13, la commune demande la mise en cohérence du règlement écrit et de l'OAP. Il apparaît également nécessaire de modifier certaines règles pour prendre en compte les évolutions récentes du projet sur ce tènement, souhaitées par la commune. Les demandes de modifications concernent notamment les hauteurs, la gestion des déchets, la gestion des eaux pluviales, le nombre de logements, les accès et voirie et les stationnements, ainsi que le schéma de principe de l'OAP.

A noter également qu'une erreur est à corriger dans le règlement écrit qui mentionne la zone Uep1 qui n'a finalement pas été créée et n'existe pas.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le Maire,
L'adjoint délégué à l'urbanisme,
Roland MEUNIER

